

## Les petits enfants ne peuvent pas être sauvés sans le sacrement du baptême

---

L'enseignement de l'Église catholique déjà cité montre que personne ne peut être sauvé sans le sacrement du baptême. Évidemment, par conséquent, cela signifie que les enfants et les petits enfants ne peuvent pas non plus aller au Ciel sans baptême, parce qu'ils sont eux aussi conçus dans l'état du péché originel, qui ne peut être ôté sans le sacrement du baptême. Mais, cette vérité de l'Église catholique est niée par beaucoup de gens aujourd'hui. Du fait de l'horrible tragédie de l'avortement — les millions d'enfants massacrés — ils en concluent que ces enfants doivent être au Ciel. Mais une telle conclusion est hérétique. La pire chose dans l'avortement, c'est qu'on empêche à ces enfants d'aller au Ciel (et non qu'on les empêche de vivre dans notre monde païen démoniaque). Satan se réjouit de l'avortement, car il sait que ces âmes ne pourront jamais aller au ciel sans le sacrement du baptême. Si les enfants avortés allaient tout droit au ciel sans le sacrement du baptême, comme beaucoup le croient aujourd'hui, alors Satan ne serait pas derrière l'avortement.

L'Église enseigne que les enfants avortés et les petits enfants qui meurent sans baptême vont immédiatement en Enfer, mais qu'ils ne souffrent pas des flammes de l'Enfer. Ils vont dans un lieu en Enfer appelé les limbes des enfants. La définition la plus spécifique de l'Église qui prouve qu'il n'y a aucun moyen possible pour un enfant d'être sauvé sans le sacrement du baptême est la suivante — du pape Eugène IV.

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, S. 11; 4 fév. 1441, *ex cathedra* : « **Au sujet des enfants**, en raison du péril de mort qui peut souvent se rencontrer, **comme il n'est pas possible de leur porter secours par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable [péché originel] et sont adoptés comme enfants de Dieu**, elle avertit qu'il ne faut pas différer le baptême pendant quarante ou quatre-vingts jours ou une autre durée, comme font certains... » <sup>[1]</sup>

Ici, le pape Eugène IV a défini *depuis la Chaire de Pierre* qu'il n'y *pas d'autre remède*, pour les petits enfants, d'être arrachés de la domination du diable (c.-à-d., du péché originel) autrement que par le sacrement du baptême. Ça signifie que celui qui

enseigne obstinément que les petits enfants peuvent être sauvés sans recevoir le sacrement du baptême est un hérétique, car il enseigne qu'il y a **un autre remède** au péché originel chez les enfants que le sacrement du baptême.

Pape Martin V, *Concile de Constance*, S. 15 ; 6 juil. 1415, condamnant les articles de Jean Wyclif, n° 6 : « **Ceux qui définissent que les petits enfants des fidèles mourant sans le baptême sacramentel ne seront pas sauvés, sont en cela stupides et présomptueux.** » — **Condamné** <sup>[2]</sup>

**Il s'agit d'un article fascinant du Concile de Constance.** Malheureusement, cet article ne se trouve pas dans le Denzinger, qui ne contient que quelques décrets du Concile, mais il se trouve dans une collection complète du Concile de Constance. L'archi-hérétique Jean Wyclif affirmait que les gens (comme nous) sont stupides d'enseigner que des enfants qui meurent sans le baptême *d'eau* (c.-à-d., *sacramentel*) ne peuvent pas être sauvés. Il fut anathématisé à cause de cette affirmation, en plus de beaucoup d'autres. Voici ce que le Concile de Constance avait à dire au sujet des articles anathématisés de Jean Wyclif, tel que le n° 6 ci-dessus.

Pape Martin V, *Concile de Constance*, S. 15 ; 6 juil. 1415 : « ... après une lecture et un examen attentif des livres et opuscules de Jean Wyclif, de **fâcheuse mémoire**, par les docteurs et les maîtres du *studium generale* [Université] d'Oxford. . . **Pour cette raison, au nom de notre Seigneur Jésus le Christ, ce saint synode [concile] réproouve et condamne lesdits articles par ce décret perpétuel : sous peine d'anathème, il est interdit à tous et à chacun des catholiques d'oser désormais prêcher, enseigner, proposer ou soutenir lesdits articles ou l'un d'entre eux.** » <sup>[3]</sup>

Donc, ceux qui critiquent les catholiques ne faisant qu'affirmer le dogme selon lequel aucun enfant en bas âge ne peut être sauvé sans le sacrement du baptême, prêchent, en fait, l'hérésie anathématisée de Jean Wyclif. Voici quelques autres définitions dogmatiques sur le sujet.

Pape St. Zosime, *Concile de Carthage*, ca. sur le péché et la grâce ; 417 A.D. : « **Il a été décidé de même : Quiconque dit** que le Seigneur a dit "*Dans la maison de mon Père il y a plusieurs demeures*" [Jean 14 :2] **pour qu'on comprenne qu'il y a dans le Royaume des cieux un certain lieu, se trouvant au milieu ou ailleurs, où vivent bienheureux les petits enfants qui ont quitté cette vie sans le baptême sans lequel ils ne peuvent pas entrer dans le Royaume des cieux qui est la vie éternelle, qu'il soit anathème.** » <sup>[4]</sup>

Pape Paul III, *Concile de Trente*, S. 5, sur le péché originel, *ex cathedra* : « Si quelqu'un nie que les tout-petits, qui viennent de naître de leur mère, doivent être baptisés, même s'ils viennent de parents baptisés ; **ou bien dit qu'ils sont certes baptisés pour la rémission des péchés, mais qu'ils ne portent rien du péché originel venant d'Adam qu'il est nécessaire d'expié par le bain de régénération** pour obtenir la vie éternelle, d'où il suit que pour eux la forme du baptême pour la rémission des péchés n'a pas un sens vrai, mais faux : **qu'il soit anathème.** » <sup>[5]</sup>

Cela veut dire que quiconque affirme que les petits enfants n'ont pas besoin du « *bain de régénération* » (du baptême d'eau) pour obtenir la vie éternelle, enseigne une hérésie.

## Notes

<sup>[1]</sup>*Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1179.  
*Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 1349.

<sup>[2]</sup>*Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 871.

<sup>[3]</sup>*Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, pp. 869, 871.

<sup>[4]</sup>*Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 224.

<sup>[5]</sup>*Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 1514.